

N°2026.21.09.22

Département Pas-de-Calais Arrondissement BETHUNE Canton de DOUVIRIN	Commune de BILLY-BERCLAU EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion de Conseil Municipal du 21 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 de présents : 22 de votants : 29	L'an deux mille vingt six, le 21 septembre, le Conseil Municipal de BILLY-BERCLAU, étant assemblé en session ordinaire, en ses lieux habituels, après convocation légale du 15 septembre, sous la Présidence de Monsieur Steve BOSSART, Maire.
	<i>Étaient présents : MM et Mmes BOSSART S, ROGÉZ S, GRUCHALA D , TARTAR M, ROUSSEL C, VANDERSTAPPEN C MENNUTI J, MALBRANQUE E, MARCHAND N, BOUSSEMART B, BOCQUET S, DUJARDIN V, LAINE JM, DAMBRAIN C, RUELLE M, SION A, BOULERT G, QUEVA R, LEROUX T, ROUSSEL M, GILLET Y, DESREUMAUX E</i> <i>Étaient absents : LEMATTRE F (Procuration Mme ROUSSEL C), GOUDSMETT G (procuration M. BOSSART), M COSTEUR (procuration D GRUCHALA), RIAHI M (procuration BOULERT G), KARELUS N,(procuration M MENNUTI), WALLEZ A, (procuration ROGÉZ S), LIGOCKI V (procuration V DUJARDIN)</i> <i>Mme ROUSSEL C a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i>

ZAC Pasteur : compte-rendu d'activités au concédant

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1523-3 ;

VU la délibération du 11 janvier 2011 autorisant la signature du traité de concession d'aménagement de la ZAC Pasteur avec la société d'économie mixte **Territoires Soixante-Deux** ;

VU le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 transmis par l'aménageur Territoires Soixante-Deux ;

CONSIDÉRANT que ce document retrace l'état d'avancement physique, opérationnel et financier de l'opération d'aménagement prévoyant la réalisation globale de 282 logements sur une superficie de 11 hectares ;

CONSIDÉRANT que suite à la livraison de la phase Est, les travaux de la phase Ouest se poursuivent conformément au calendrier de la concession prorogée jusqu'au 31 décembre 2028, avec pour priorités en 2026 la finalisation de la commercialisation des derniers lots et l'aboutissement de la rétrocession des espaces publics et équipements de la phase Ouest 1

dans le domaine communal ;

CONSIDÉRANT que le budget prévisionnel global de l'opération s'établit à 9 692 961 € HT et que la participation financière directe demandée à la Commune reste maintenue à 0 € HT ;

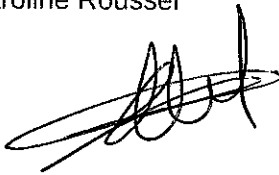
ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Tanguy LEROUX ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE :

1. **APPROUVE** le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) de la ZAC Pasteur pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que l'état des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur cette période par la SEM Territoires Soixante-Deux.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire, Steve BOSSART, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
3. **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire
Caroline Roussel



Le Maire
Steve BOSSART



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr